

Accréditation des journalistes pour couvrir l'élection présidentielle anticipée du 7 septembre 2024

Dans le cadre des préparatifs des **élections présidentielles anticipées du 7 septembre 2024**, l'Autorité Nationale Indépendante des Elections (ANIE) porte à la connaissance des journalistes professionnels de nationalité Algérienne ou de nationalité étrangère devant exercer en Algérie pour le compte d'un organe de droit étranger, aux fins de couvrir l'élection présidentielle prochaine, que la demande d'accréditation devra se faire auprès de la mission diplomatique ou la représentation consulaire Algérienne dans le pays où est établi le siège social de l'organe employeur à compter du **15 juillet 2024 et jusqu'au 20 août 2024**”.

La demande d'accréditation est composée des pièces justificatives suivantes :

1. Une (01) demande émanant de l'organe employeur du journaliste professionnel.
2. Un (01) formulaire d'informations pour accréditation temporaire disponible sur le site web de l'ANIE (www.ina-elections.dz).
3. Un (01) formulaire de demande de visa disponible sur le site web de l'Ambassade (<https://www.algerische-botschaft.de/pressevisum/>), dûment rempli par l'intéressé.
4. Une (01) photocopie de la carte professionnelle de l'intéressé.
5. Deux (02) photos d'identité (JPEG).
6. Une (01) photocopie du passeport de l'intéressé.
7. La liste du matériel technique.